

Compte Rendu du Conseil Municipal du 5 Mars 2009

L'an deux mil neuf, le cinq mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 23 février 2009

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Patrick BARTCZAK, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Anne DOUADY, Catherine DUPONT, Bernard MARO, Alain MONNOT, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absents excusés : Armand DUMONT, Véronique MENZEL,

Secrétaire de séance : Patrick BARTCZAK

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 29 Janvier 2009.

Le procès-verbal de la séance du 29 Janvier 2009 est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite séance et signé.

II) Affaires Financières

➤ Comptes Administratifs 2008, Comptes de Gestion 2008 et Affectation du résultat 2008

À la demande du Receveur Municipal ces points sont reportés à une séance ultérieure.

➤ Taux d'imposition 2009 (n°15/2009)

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Grésivaudan a été créée au 1^{er} janvier 2009 et qu'elle se finance grâce à la TPU (Taxe Professionnelle Unique). Ce qui veut dire que la commune ne percevra plus de taxe professionnelle, mais également que les taxes additionnelles que la CCPPR percevait, ne seront plus appelées non plus.

De ce fait, pour que la commune ne perde pas de produit de l'impôt, elle peut ajouter aux taux des 3 autres taxes, celui que prélevait la CCPPR, sans impact pour le contribuable.

Il propose de retenir cette solution qui n'augmentera donc pas l'impôt pour les administrés puisque la somme des taux 2008 = Commune + CCPPR sera égale au taux 2009 Communal.

Cette formule ne sera toutefois pas retenue pour le Foncier non bâti qui est déjà très élevé sur la commune et qu'il vaudrait mieux baisser.

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que les taux d'imposition 2009 seront :

Taxes	Taux 2008 Communaux	<i>À titre indicatif Taux 2008 CCPPR</i>	Taux 2009 Communaux
Habitation	10.73%	2.24%	12.97%
Foncier bâti	23.83%	4.76%	28.59%
Foncier non bâti	103.67%	23.19%	100.00%

➤ **Budgets 2009 (n°16/2009)**

Monsieur le Maire présente les Budgets Primitifs 2009 :

✓ **De la Commune.**

Suite aux éléments transmis lors des séances de travail aux membres du conseil et à la présentation faite lors de la présente séance, Monsieur le Maire propose de voter celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2009.

✓ **de l'Eau et de l'Assainissement.**

Suite aux éléments transmis lors des séances de travail aux membres du conseil et à la présentation faite lors de la présente séance, Monsieur le Maire propose de voter celui-ci.

Il est par ailleurs convenu que, compte tenu du projet de station d'épuration qui nécessitera une augmentation de la redevance de l'eau conséquente, la commune pourra être amenée à subventionner le budget de l'eau et de l'assainissement pour aider au financement de ce projet.

Le montant de cette subvention sera déterminé ultérieurement, quand les résultats des études concernant le devenir du Plateau et la protection contre les risques naturels auront permis d'évaluer le nombre d'équivalents habitants assainissement. La taille de la station qui en dépend a une incidence directe sur le coût du projet.

Une fois cette estimation affinée, les élus débattront du seuil tolérable à ne pas dépasser pour le prix de l'eau et donc de l'implication financière communale qui en découlera pour tenir ce seuil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget Eau & Assainissement 2009

✓ **de la Régie des Remontées Mécaniques.**

Suite aux éléments transmis lors des séances de travail aux membres du conseil et à la présentation faite lors de la présente séance, Monsieur le Maire propose de voter celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget Régie des Remontées Mécaniques 2009.

➤ **Amortissement de la subvention d'équipement versée à la Régie des Remontées Mécaniques (n°17/2009)**

Monsieur le Maire expose que la subvention d'équipement prévue au budget 2009 qui sera versée à la Régie des Remontées Mécanique pour la réalisation du projet d'aménagement de la gare haute du Funiculaire doit être amortie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'amortir cette subvention de 210 000€ sur 1 seul exercice.

➤ **Tarifs de l'Eau et de l'Assainissement au 1^{er} juillet 2009 et taxes correspondantes au 1^{er} janvier 2009 (n°18/2009)**

Monsieur le Maire présente une proposition de revalorisation (entre 1 et 2% pour l'eau et 20% pour l'assainissement du fait des travaux à venir et des débats concernant le budget 2009) des tarifs des prestations liées à l'eau et à l'assainissement.

	Tarifs 2008	Propositions au 01/07/2009
Primes fixes		
Calibre 15mm - débit maximum annuel 250m ³	44.00 €TTC	44.88 €TTC
Calibre 20mm - débit maximum annuel 500m ³	86.00 €TTC	87.72 €TTC
Calibre 25mm - débit maximum annuel 1000m ³	250.00 €TTC	255.00 €TTC
Calibre 30mm - débit maximum annuel 2000m ³	420.00 €TTC	428.40 €TTC
Calibre 40mm - débit maximum annuel 3000m ³	661.00 €TTC	674.22 €TTC
Calibre 50mm - débit maximum annuel 5000m ³	908.00 €TTC	926.16 €TTC
Pour les nouvelles constructions		
Participation aux frais de raccordements		
Au réseau d'eau	360.00 €TTC	370.00 €TTC
Au réseau d'assainissement (non soumis à TVA)	995.00 €HT	1 200.00 €HT
Changement d'abonnés		
Frais de fermeture de branchement	22.50 €TTC	25.00 €TTC
Frais de réouverture de branchement	22.50 €TTC	25.00 €TTC
Taux horaire d'intervention	17.50 €TTC	25.00 €TTC

	Tarifs 2008 en HT	Propositions au 1/7/2009 en HT
m³ d'eau	1.0000 €	1.0200 €
m³ redevance assainissement	1.0000 €	1.2000 €
m³ redevance prélèvement Agence de l'Eau	0.0420 €	0.0420 €
m³ redevance pour amélioration des réseaux de collecte Agence de l'Eau	0.1300 €au 01/01/2008	0.1300 €au 01/01/2009
m³ redevance pollution Agence de l'Eau	0.1900 €au 01/01/2008	0.1900 €au 01/01/2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les tarifs de l'eau et de l'assainissement conformément aux propositions présentées ci-dessus.

Un article sera préparé pour la prochaine Gazette dans le but d'expliquer les raisons et choix d'augmentation de la redevance d'assainissement.

➤ **Tarifs cimetière au 1^{er} mai 2009 (n°19/2009)**

Monsieur le Maire présente une proposition de revalorisation légèrement inférieure à 3% des tarifs des concessions du cimetière.

	Tarifs 2008 prix/m²	Propositions 2009 prix /m²
Concession 30 ans	175.00 €	180.00 €
Concession 15 ans	92.00 €	95.00 €
NB une concession = 2m²		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les tarifs du cimetière conformément aux propositions présentées ci-dessus, et ce pour une entrée en vigueur au 1^{er} mai 2009.

➤ **Tarif des photocopies et fax au 1^{er} avril 2009 (n°20/2009)**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels et propose quelques modifications, notamment la suppression des tarifs liés au Plateau.comcom pour lequel la commune n'assurera plus le tirage.

Concernant les tarifs restants, il propose de ne pas les modifier.

Objets	Tarifs 2008 À l'unité	Proposition 2009 À l'unité
Photocopies N&B pour les particuliers (sur DI450 ou C550)	0.20 €	0.20 €
Photocopies N&B facturées aux associations et collectivités faites sur le DI450	0.05 €	0.05 €
Photocopies N&B facturées aux collectivités faites sur le C550	0.05 €	0.05 €
Photocopies Couleurs facturées aux collectivités faites sur le C550	0.0800€	0.0800€
Fax	0.50€de 1 à 5 pages envoyées ou 1€par tranche de 10 pages	0.50€de 1 à 5 pages envoyées ou 1€par tranche de 10 pages

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs des photocopies et fax comme proposé ci-dessus et ce pour une entrée en vigueur au 1^{er} avril 2009.

De même, il est décidé à l'unanimité que toute facture annuelle aux associations ou collectivités, de moins de 10 €ne sera pas recouvrée.

➤ Tarifs déneigements des voies privées saison 2009/2010 (n°21/2009)

Monsieur le Maire propose une augmentation entre 1 et 2%

À savoir :

Longueur de la voie privée (en mètre)	Pour info Tarifs 2008/2009	Tarifs 2009/2010
Jusqu'à 10m	50€	52 €
>10m et jusqu'à 20m	84€	86 €
>20m et jusqu'à 50m	166€	168 €
>50m et jusqu'à 100m	272€	276 €
>100m et jusqu'à 200m	462€	470 €
>200m et jusqu'à 400m	924€	940 €
> 400m et jusqu'à 600 m	1840€	1 870 €
Plus de 600m	Convention dont les termes et le tarif feront l'objet d'une délibération spécifique	Convention dont les termes et le tarif feront l'objet d'une délibération spécifique

Par ailleurs, Monsieur le Maire demande à ce que la voie donnant accès au Centre de Secours ainsi que le parking soient **dégagés en priorité**, et ce même si celui-ci est déneigé gratuitement. En effet, en cas de forte chute de neige, l'absence de déneigement de cette voie d'accès pourrait retarder, voire compromettre, l'intervention des sapeurs pompiers.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de déneigement des voies privées conformément aux propositions du Maire ci-dessus et valide les prescriptions concernant le Centre de Secours.

➤ **Tarifs droit de stationnement et location au 1^{er} mai 2009 (n°22/2009)**

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les tarifs des droits de stationnement et de location (qui concerne essentiellement les emplacements du marché hebdomadaire).

	Tarifs 2008 prix/m linéaire	Proposition 2009 prix/m linéaire
Stationnement et emplacement marché	0.95 €	0.95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de droit de stationnement et de location des emplacements publics conformément aux propositions présentées ci-dessus, et ce pour une entrée en vigueur au 1^{er} mai 2009.

➤ **Tarifs des Remontées Mécaniques 2009-2010 (n°23/2009)**

Monsieur le Maire expose les propositions du conseil d'exploitation concernant les tarifs des téléskis pour la saison 2009-2010, soit une augmentation entre 0 et 4% selon les tarifs :

<i>Forfaits</i>	<i>Pour info Tarifs 2008/2009</i>	<i>Tarifs 2009/2010</i>
Journée Adulte	11.80€	12.00€
Matin Adulte	9.20€	9.40€
Après-midi Adulte	10.20€	10.40€
Journée Enfant	9.20€	9.40€
Matin Enfant	6.60€	6.70€
Après-midi Enfant	7.80€	8.00€
Journée Adulte – Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne	10.20€	10.40€
Matin Adulte - Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne		8.20€
Après-midi Adulte - Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne	8.20€	8.40€
Journée Enfant – Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne	8.20€	8.40€
Matin Enfant - Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne		6.50€
Après-midi Enfant - Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne	6.60€	6.70€
Semaine Adulte	62.00€	62.00€
Semaine Enfant	48.00€	48.00€
½ journée dans le cadre 1/3 temps pédagogique	2.70€	2.70€

Journée Débutant (TK école Pierre Dorée)	6.20€	6.50€
1/2 journée Débutant (TK école Pierre Dorée)	5.00€	5.20€

NB : Enfant <=> moins de 18 ans et étudiants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs des téléskis pour la saison 2009/2010 comme proposé dans le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire et Monsieur le Président de la Régie des Remontées Mécaniques interroge les Conseillers Municipaux sur leurs souhaits quant à l'évolution tarifaire des forfaits annuels qui n'a pas été fixée par la présente délibération.

Une majorité de l'assemblée s'oriente vers une augmentation d'environ 2% comme pour les autres tarifs alors qu'une minorité s'exprime sur un maintien de ces tarifs sans modification pour 2009.

Le Conseil d'Exploitation fera des propositions pour un prochain conseil.

➤ **Tarifs camping**

Monsieur le Maire rappelle qu'une fois les travaux terminés, le camping offrira un lieu d'accueil à l'entrée du camping, des aires de sport et de jeux, des services tels que la borne de vidange camping car, un lave linge et bien entendu des emplacements accueillant et des HLL (Habitations Légères de Loisirs) également.

Il est nécessaire qu'un groupe de travail soit constitué pour préparer l'élaboration des tarifs qui pourront être mis en place à l'ouverture d'ici la fin de la saison d'été 2009 et travailler aux modes de gestion et de promotion du camping et des gîtes.

Madame et Messieurs, Sandra BUISSON, Jean-Bernard ALLAN, Patrick BARTCZAK, Bernard MARO et Pierre BOISSELIER sont chargés de faire des propositions au Conseil.

Ils se réuniront prochainement sur proposition de Monsieur le Maire.

➤ **Tarifs des Gîtes Communaux saisons 2010 / 2011 (n°24/2009)**

Monsieur le Maire propose une augmentation d'environ 2%
(NB : saison = du 1^{er} octobre N au 30 septembre N+1)

Locations	Pour info Tarifs 2009 / 2010	Tarifs 2010 / 2011
Gîtes familiaux – 6 places (Les Ruches et Bois Bossu)		
➤ Location vacances de <i>Noël et Jour de L'an</i>	333€/semaine	340€/semaine
➤ Location vacances de <i>Février</i>	406€/semaine	414€/semaine
➤ Location vacances de <i>Pâques</i>	275€/semaine	281€/semaine
➤ Location vacances d' <i>été</i> (Juillet et Août)	360€/semaine	367€/semaine
➤ Location <i>hors vacances scolaires et vacances de Toussaint</i>	246€/semaine	251€/semaine

➤ Location week-end <i>pendant les vacances scolaires</i> (hors Toussaint)	148€/week-end	151€/week-end
➤ Location week-end <i>hors vacances scolaires et vacances de Toussaint</i>	119€/week-end	122€/week-end
➤ Location week-end <i>de 3 jours (avec jour férié accolé au WE) pendant les vacances scolaires</i> (hors Toussaint)	176€/week-end	180€/week-end
➤ Location week-end <i>de 3 jours (avec jour férié accolé au WE) hors vacances scolaires et vacances de Toussaint</i>	143€/week-end	146€/week-end
Gîtes d'étape – 10 places (Gélinottes et Pierre Dorée)		
➤ Location du gîte entier – <i>pendant les vacances scolaires</i>	78€/jour	79€/jour
➤ Location du gîte entier – <i>hors vacances scolaires</i>	58€/jour	59€/jour
➤ Location du gîte entier – <i>pour un week-end</i> (pendant et/ou hors vacances scolaires)	152€/ week-end	155€/ week-end
Caution (quelle que soit la durée du séjour)	200€	200€
Électricité (consommation)	0.13€/kw/heure	0.13€/kw/heure
Pénalités à retenir sur la Caution		
➤ Ménage non fait	100€	100€
➤ Ménage mal fait	50€	50€
➤ Verre, bol cassé ou manquant	2€/unité	2€/unité
➤ Assiette cassée ou manquante (quelques soit sa taille)	3€/unité	3€/unité
➤ Couvert cassé ou manquant (quelques soit le type)	2€/unité	2€/unité
➤ Petits ustensiles de cuisine cassés ou manquant	4€/unité	4€/unité
➤ Casserole, plats, pot à eau, pot de cafetière, cassé ou manquant	10€/unité	10€/unité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les tarifs de location des gîtes 2010 / 2011 ci-dessus.

➤ **Ligne de trésorerie pour la Régie des Remontées Mécaniques (n°25/2009)**

Monsieur le Maire expose qu'avec le chantier de la Gare Haute et le décalage des versements de subvention, la trésorerie de la Régie risque d'être mise en difficulté et que des solutions vont devoir être mises en place pour palier ce manque de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que :

- Tant que la commune dispose elle-même d'une trésorerie suffisante pour son fonctionnement, elle assurera l'ouverture de crédit de la Régie des Remontées Mécaniques. Cette ouverture de crédit de 200 000€ à la Régie des Remontées mécaniques sera à 0% d'intérêt, avec des décaissements et remboursements minimum qui s'effectueront par tranche de 10 000 € selon les besoins de la Régie,
- À partir du moment où n'ayant plus de trésorerie, la commune devra faire appel à l'emprunt pour financer ses investissements, la Régie remboursera la commune des sommes mises à disposition grâce à une ouverture de crédit souscrite auprès d'un établissement bancaire.
- Monsieur le Maire est donc missionné pour choisir l'offre qu'il jugera la plus avantageuse et signer un contrat d'ouverture de crédit qui sera nécessaire à la Régie et ce dans les limites d'un montant de 300 000 €

III) Travaux

➤ Point sur les projets en cours

✓ *Halle du marché et abri poubelles des Margains (n°26/2009)*

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'APD (Avant Projet Détaillé) du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider l'APD présenté
- d'autoriser le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du projet, au dépôt du permis de construire et au lancement des appels d'offres,
- d'affirmer la tranche conditionnelle de la convention de maîtrise d'œuvre pour un montant de 22 570 € HT afin que celui-ci assure la mission complète de maîtrise d'œuvre sur ce projet.

Tout est mis en œuvre pour un commencement de travaux début juin 2009.

✓ *Gare haute du Funiculaire*

Le chantier suit son cours.

Monsieur le Maire propose aux élus de faire un tour sur le chantier samedi 14/3/09 et d'y retrouver le Conseil d'Exploitation de la Régie.

✓ *Aménagement du camping*

Les travaux devraient reprendre prochainement, dès que la météo sera plus favorable. Les entreprises ont été recontactées en ce sens.

➤ **ER demande subvention complémentaire - Renforcement Gare Haute Funiculaire (n°27/2009)**

Monsieur le Maire expose que suite aux modifications du projet d'extension de la Gare Haute du Funiculaire, les branchements du bâtiment doivent être déplacés.

Le devis de travaux s'élève à 9 475,36 € TTC auquel s'ajoute 8% de maîtrise d'œuvres soit environ 10 250€TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le Conseil Général pour obtenir un complément de subvention sur cette opération correspondant aux travaux complémentaires.

IV) Personnel

➤ Prime de départ à la retraite de Denis FERRUS (n°28/2009)

Monsieur le Maire propose que la prime conventionnelle due à Monsieur FERRUS (ancien Chef d'exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques) pour son départ à la retraite, soit prise en charge partiellement par le budget communal et le budget de l'eau et de l'assainissement, et ce, dans les mêmes proportions que son salaire l'était par ces deux budgets, du fait de sa mise à disposition auprès de ces services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que le budget communal prendra en charge 53/151.67^{ème} de la prime de départ en retraite de Denis FERRUS et que le budget de l'eau et de l'assainissement en prendra également 11.38/151.67^{ème}. La régie refacturera donc sa participation à chacun des budgets, dès que la prime aura été versée à l'intéressé.

V) Administration générale

➤ Remplacement d'un membre du SIVOL (Syndicat Intercommunal de Vol Libre) (n°29/2009)

Monsieur le Maire expose que Monsieur PICHON a demandé à être remplacé dans ses fonctions au sein du SIVOL.

Monsieur Jean-Louis CHOQUET se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Jean-Louis CHOQUET délégué au SIVOL en remplacement de Monsieur PICHON.

➤ Remplacement du délégué suppléant au PNRC (Parc Naturel Régional de Chartreuse) (n°30/2009)

Monsieur le Maire expose que Madame MENZEL a demandé à être remplacée dans ses fonctions de suppléante au sein du PNRC.

Monsieur Bernard MARO se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Bernard MARO délégué suppléant au PNRC en remplacement de Madame MENZEL.

➤ **Vœux d'un maintien du service de proximité des agents de l'ONF (Office National des Forêts) (n°31/2009)**

Attendu que :

- la FNCOFOR a toujours défendu le régime forestier et l'Office National des Forêts; elle a notamment obtenu le maintien du versement compensateur à hauteur de 144 M€/an, et le maintien des taux des frais de garderie payés par les communes forestières à 10 ou 12%,
- face à la récente et grave menace de suppression de la taxe sur le foncier non bâti des forêts domaniales qui représente la somme de 13,8 MC/an, la FNCOFOR, avec l'appui des parlementaires, a obtenu le rétablissement de cette taxe et la confirmation que c'est bien l'ONF qui en est le redevable,
- l'État impose à l'Office National des Forêts, au travers de la RGPP, plusieurs mesures nouvelles, en particulier, le paiement de la part patronale des retraites des fonctionnaires représentant une charge supplémentaire de 60 M€/an, le rachat des maisons forestières domaniales et le transfert du siège de Paris à Compiègne, qui mettent en péril l'équilibre budgétaire de l'établissement,
- le Président de la République, lors de son déplacement dans les Vosges le 18 décembre 2008, a annoncé que des mesures extrêmement fortes seront prises en faveur de la relance de la filière forêt bois et a chargé M. Puech, ancien ministre de l'Agriculture, de lui faire des propositions avant la fin mars 2009,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se joindre aux communes forestières pour demander :

- le maintien des personnels de terrain de l'ONF pour la gestion des forêts communales, soit 1 684 agents patrimoniaux équivalents temps plein (*source: ONF*) pour conserver un service public de qualité en milieu rural,
- l'étalement des charges supplémentaires imposées à l'ONF par la RGPP pour tenir compte de l'évolution du marché du bois et le report des mesures qui impacteraient trop fortement l'équilibre budgétaire de ONF,
- l'intensification des politiques territoriales de la forêt et du bois qui doivent constituer l'axe prioritaire du plan de relance de la filière,
- le renforcement des moyens des communes forestières pour développer la formation des élus et l'accompagnement des collectivités en charge des démarches de territoire, en portant de 5 à 10% le reversement de la part du produit de la taxe sur le foncier non bâti forestier (les communes forestières payent 17% du total de cette taxe),
- la mise en place du fonds de mobilisation de 100 M €/an annoncé par le ministre de l'Agriculture lors des Assises de la forêt pour augmenter la récolte de bois, Particulièrement dans les zones difficiles d'accès, répondre aux besoins de l'industrie, développer les énergies renouvelables et accroître l'emploi en milieu rural.

➤ **Crolles 3 / Nano 2012**

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes du Grésivaudan a décidé de soutenir le projet Crolles 3 à hauteur de 82 millions d'Euros étalés sur 6 ans. Ce projet est également soutenu par l'État, la Région, le Département et la Métro.

Un retour sur investissement est prévu sur 6 années également à compter de la fin des travaux.

➤ **Tunnel de Saint Pancrasse (n°32/2009)**

Monsieur le Maire expose que lors de son dernier Conseil Municipal, les élus de Saint Pancrasse n'ont pas pris clairement position suite aux propositions faites par le Conseil Général concernant les travaux du tunnel souhaitant attendre les résultats du complément d'étude concernant une solution au gabarit de 5.80m.

Il expose à l'assemblée que 2 positions sont donc désormais envisageables :

- Attendre, comme le souhaite Saint Pancrasse les résultats des nouveaux calculs visant à lancer un projet de tunnel réalésé à 5.8 m en partie amont et un nouveau tunnel à 5.80 m de gabarit également en partie aval avec évitement de la tête aval actuelle du fait des risques de chutes de blocs, dans l'espoir de baisser le coût du projet et surtout la durée de fermeture totale pendant les travaux,
- Accepter dès maintenant le projet que le Conseil Général proposait, à savoir tunnel réalésé à 7 m en partie amont et un nouveau tunnel à 7 m de gabarit également en partie aval avec évitement de la tête aval actuelle du fait des risques de chutes de blocs, avec une durée de fermeture totale du tunnel de 7 mois.

Plusieurs élus s'expriment en faveur de la solution proposée par le Conseil Général en argumentant que :

- Cette solution garantit un avenir au plateau grâce à un accès fiable pour le tourisme et les livraisons
- Relancer les études c'est prendre le risque que les financements actuellement réservés au Conseil Général pour ce projet ne le soient plus lorsque le nouveau projet sera prêt.
- Il avait été convenu que Saint Pancrasse devait prendre une position claire pour que Saint Bernard et Saint Hilaire puissent se positionner à leur tour. Ceci n'ayant pas été tenu par Saint Pancrasse ; Saint Hilaire peut tout à fait estimer devoir se positionner de son seul point de vue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour et 1 abstention, décide :

- compte tenu du temps qui passe et repousse d'autant le commencement des travaux,
- de l'absence de position actuelle de Saint Pancrasse,

de demander au Conseil Général de bien vouloir commencer les travaux de rénovation du Tunnel au plus tôt, et ce dans la configuration initialement prévue par ses services avec une durée de fermeture la plus réduite possible (à savoir tunnel réalésé à 7 m en partie amont et un nouveau tunnel à 7 m de gabarit également en partie aval avec évitement de la tête aval actuelle du fait des risques de chutes de blocs, avec une fermeture totale du tunnel une durée maximale de 7 mois).

➤ **Remboursement d'un sinistre (n°33/2009)**

Monsieur le Maire rapporte les faits relatifs à un incident de l'été dernier, ayant entraîné des dommages sur un vélo d'un client du Funiculaire (mauvais arrimage du vélo sur le wagon ayant entraîné la chute du vélo).

Le voyageur réclame bien entendu le remboursement des réparations de son vélo et le remboursement du taxi qu'il a du utiliser pour rentrer à son domicile.

La déclaration aux assureurs n'ayant pas été faite en tant et en heure, Monsieur le Maire estime que la Régie des Remontées Mécaniques se doit d'indemniser ce client directement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, que la Régie des Remontées Mécaniques remboursera à l'intéressé, M. Peter BOESECHE, la somme de 93,90€ correspondant aux frais de réparation et de transport liés à l'incident relaté.

VI) Urbanisme

➤ Point sur les études en cours et le PLU

Protection contre les risques naturels

Monsieur le Maire expose qu'une première réunion fructueuse a eu lieu avec le cabinet retenu, Géolithe.

La réunion de lancement de l'étude aura lieu le 26 mars prochain en présence des propriétaires des établissements et des services du Conseil Général et de la DDE.

Devenir du plateau / PLU / Schéma d'assainissement

Le choix des cabinets correspondant à ces trois appels d'offres nécessite la constitution un "jury" qui sera composé de représentants du Conseil Municipal et de membres experts à titres consultatif comme le chargé d'urbanisme du PNRC ou les référents de la DDE dans chaque domaine concerné.

Concernant les membres du Conseil Municipal, Madame et Messieurs Claude ROUSSET, Jean-Louis CHOQUET, Bernard MARO, Alain MONNOT, Pierre BOISSELIER sont chargés de participer au jury.

Monsieur le Maire pourra choisir les cabinets retenus sur avis du jury.

➤ Point sur les établissements de soins

Monsieur le Maire expose que les services de l'État ont rencontré le Conseil Général du Rhône et vont rencontrer la Fondation des Étudiants de France pour leur proposer de racheter à l'Euro symbolique, les bâtiments du CMC et du CMUDD et leur emprise de terrain dès que ceux-ci seront débarrassés des matériaux non réutilisables sur place et/ou polluants (amiante, ferraille, meubles.....).

Une fois ce transfert de propriété effectué, l'État s'engagerait à assurer la démolition des bâtiments et à transférer la gestion des parcelles redevenues nues à la commune.

Cette proposition semble tout à fait convenir aux propriétaires.

Elle est toutefois assortie d'une condition fondamentale à savoir que l'ASGC devra avoir fait le nécessaire avant la démolition du CMC pour que les questions liées aux réseaux (eau, assainissement, électricité et voirie) et ce sur l'ensemble des bâtiments concernés (les Grandes Cités, Petites Citées, Bellevue, Maisons privées...) soient résolues : donc qu'ils soient tous raccordés au réseau public existant.

Cette condition rassure fortement les élus qui voient en cette condition un gage de bonne conduite du projet de démolition sur cet aspect précis.

VII) Questions diverses

➤ SISCO

Travaux à venir : Liste non exhaustive

- Travaux de remise en état des boiseries et lasure
- Changement des portes des issues du RDC de l'école primaire
- Rénovation des sanitaires de l'école primaire
- Rénovation du Préau de l'école primaire
- Aération de la chaudière de l'école maternelle
- Remise aux normes ou extension de la cantine.
 - Mise aux normes de la cuisine et réorganisation du fonctionnement
 - Construction d'une nouvelle cantine

La réunion qui a eu lieu cette semaine avec les Maires des deux communes n'a pas permis de déterminer le scénario à retenir car notamment la question de l'évolution de la population d'enfant se pose sur les 10 ans à venir. Les données du PLU de Saint Hilaire pourront aider à estimer cette évolution et de ce fait mieux choisir la solution adéquate en fonction du besoin. A suivre.

Pour le passage de la commission de sécurité Madame la Présidente du SISCO informe Monsieur le Maire que hormis le problème du restaurant scolaire les travaux ont été effectués et qu'il peut demander le passage de cette commission.

➤ Communauté de Communes du Pays Grésivaudan (CCPG)

Monsieur le Maire souligne que la CCG a déjà fait intervenir ses services techniques pour des travaux d'entretien de bâtiments sur le plateau notamment à l'Office du Tourisme et à la Maison de la Petite Enfance.

Tout se met en place petit à petit.

Les membres des commissions seront bientôt nommés.

Pierre BOISSELIER a été nommé représentant de la CCG au PNRC.

La CCG devrait prendre le nom de "Le Grésivaudan".

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 23 avril 2009 à 20h30.***

La séance est levée à 23h15.